

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 13 mars 2017

I- OUVERTURE DE LA SEANCE

En ce jour du 13/03/2017, le Conseil d'Administration se réunit sur proposition de Chef d'Etablissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DEMBELE Aguibou.

La séance commence à 18h05.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 dont 18 votants pour un quorum de 13.

Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent Conseil d'Administration sont effectuées par Mme Chabbi (CPE).

Arrivée d'un nouveau membre à 18h15. Soit 19 votants pour 20 présents.

II- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2017

Le compte-rendu du Conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

III- L'ORDRE DU JOUR :

Le point 4 sur le voyage en Bourgogne est supprimé car il a déjà fait l'objet d'une adoption.

Le projet d'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

IV- PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER 2016 :

Le compte financier est présenté par M. Le Clézio (Agent comptable) et Mme Simonin (Gestionnaire).

- a) Le compte financier 2016 est adopté en dépenses (602 430.69€) et en recettes (598 017.50€) à l'unanimité.
- b) Le résultat, soit un déficit de 4413.46€ est réparti entre un déficit de 7423.11€ au Service général et un excédent de 3009.65€ au Service restauration et hébergement.
Cette répartition est adoptée à l'unanimité.

V- SORTIE GUIRY EN VEXIN-GENNAINVILLE

Une sortie est organisée le 23 juin 2017 à Guiry et Gennainville. Sont concernés 48 élèves latinistes.

Le groupe, accompagné par 4 adultes de l'établissement, partira du collège à 8h30 et rentrera à 16h.

Ce projet est en partie financé par l'action « Archéologie au collège » du Conseil départemental.

Le transport sera à la charge des familles et de l'établissement.

- a) Le principe de cette sortie est adopté à l'unanimité.
- b) Le budget de cette sortie, soit 500.01€ de dépenses (cout du transport) et 500.01€ de recettes (48x9.6€ =460,80€ part familles + 4x9.6€=38,40€ part accompagnateurs+ 0.81€ don FSE) est adopté à l'unanimité. La part accompagnateur est totalement financée par l'établissement.

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 13 mars 2017

VI- CORRECTION SUR BUDGET « CHÂTEAUX DE LA LOIRE »

Une erreur d'écriture a été constatée sur le document présentant le budget de ce voyage (voir CA du 23 février 2017). Cette erreur n'a aucune incidence sur le budget et le principe de ce voyage. Il s'agit de corriger le montant de la part familles qui est normalement de 11816€ contre 12660€ initialement écrits.

VII- CONTRAT EAV

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à signer un contrat avec l'entreprise EAV (Entreprise d'assainissement et de voirie). Elle interviendra sur le bac à graisses de 5m3 et le collecteur d'évacuation du bac à graisses. Contrat d'un an comprenant 3 interventions et dont les prestations seront :

- Le pompage des déchets graisseux du bac à graisses.
- Le nettoyage à la haute pression des parois du bac à graisses et collecteur entrée/sortie.
- Le transport et mise en centre de traitement agréé ECOPUR des déchets pompés.

VIII- CONTRAT SARTI ELECTRICITE

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à signer un contrat d'un an avec l'entreprise SARTI électricité qui entretiendra :

- Le portail accès parking, coulissant 5 mètres, moteur FAAC
- Le portail accès logements, battants 2x2 mètres, moteur FAAC

IX- QUESTION DIVERSES

a) Voyage Châteaux de la Loire.

Serait-il possible de ne pas encaisser au mois de mars les deux chèques de paiement du voyage, mais les échelonner sur mars et avril (car le 1^{er} chèque demandé au retour des vacances n'a toujours pas été encaissé) ?

M. Dembélé précise que sera bien le cas, un échelonnement est déjà prévu par le service de Gestion.

b) Modification du point 4 : S'agit-il d'un correctif sur le déroulement du séjour ou sur l'aspect financier ?

Cette réponse a été rendue (voir point VI), mais la question a été posée avant le CA.

18h40 : fin de la séance.

Secrétaire de séance :
Mme CHABBI

Président du CA :
M. DEMBELE

